



Comment participer à l'Assemblée Générale ?

En votre qualité d'actionnaire, vous pourrez conformément à la loi et aux statuts, assister, vous faire représenter à cette Assemblée ou voter par correspondance en remplissant les conditions suivantes :

A - Justifier de votre qualité d'actionnaire

Vous devez justifier de la propriété de vos titres 3 jours ouvrés avant l'Assemblée, soit, **au plus tard, le vendredi 5 juin à 0 heure (heure de Paris) :**

→ si vos titres sont au nominatif (pur ou administré)

par l'inscription de vos actions dans les comptes de CACEIS Corporate Trust qui gère le Service Titres de Rubis,

→ si vos titres sont inscrits au porteur

par l'enregistrement comptable de vos actions au plus tard le **vendredi 5 juin à 0 heure** (heure de Paris) dans votre compte titres tenu par votre intermédiaire financier qui le gère. L'enregistrement comptable doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier et que celui-ci adressera à CACEIS Corporate Trust lors de la transmission de votre formulaire de vote.

B - Choisir l'une des modalités de participation suivantes

Vous pouvez assister personnellement à l'Assemblée ou bien voter par correspondance ou par procuration. Dans tous les cas, vous indiquerez votre choix à l'aide du formulaire de vote joint à cette convocation que vous prendrez soin de **dater et signer**.

1) Assister à l'Assemblée

À cet effet, vous devez demander une **carte d'admission** le plus tôt possible et au plus tard le **vendredi 5 juin** :

- si vos titres sont au nominatif, à CACEIS Corporate Trust directement ;
- si vos titres sont au porteur, auprès de l'intermédiaire financier qui gère vos titres et qui transmettra votre demande à CACEIS Corporate Trust en lui adressant l'attestation de participation.

Si vous n'avez pas eu le temps de demander votre carte d'admission ou si vous ne l'avez pas reçue le jour de l'Assemblée :

- votre qualité d'actionnaire au nominatif vous permettra néanmoins de participer à l'Assemblée sur simple présentation d'une pièce d'identité auprès du guichet prévu à cet effet dans la salle de l'Assemblée ;
- en tant qu'actionnaire au porteur, il est nécessaire que vous demandiez à votre intermédiaire financier de vous remettre une attestation de participation. Ce document vous permettra d'accéder à l'Assemblée.

Vous devrez justifier de votre identité lors de votre entrée en salle d'Assemblée. **Seuls les titulaires des titres Rubis ou la personne dûment autorisée par un pouvoir pourront assister à l'Assemblée.**

2) Donner pouvoir au Président de l'Assemblée qui émettra en votre nom, conformément à la loi, un vote favorable à l'adoption des seuls projets de résolutions présentés ou agréés par le Collège de la gérance.

3) Voter par correspondance en vous exprimant sur chacune des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

4) Donner pouvoir à une personne dénommée qui ne peut être que votre conjoint ou un actionnaire.

Tout actionnaire ayant demandé une carte d'admission ou ayant émis un vote peut néanmoins céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la vente intervient avant le **vendredi 5 juin 2009 à 0 heure (heure de Paris)**, la Société pourra invalider ou modifier en conséquence le vote exprimé ou le pouvoir donné.

Les intermédiaires inscrits pour le compte des actionnaires n'ayant pas leur domicile en territoire français et ayant reçu un mandat général de gestion de leurs titres, peuvent transmettre ou émettre sous leur signature les votes des propriétaires d'actions.

Le formulaire mixte de procuration et vote par correspondance accompagné de l'attestation de participation doivent parvenir à :

CACEIS CORPORATE TRUST
Service Assemblées
14, rue Rouget de Lisle
92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 09

**LE PLUS TÔT POSSIBLE ET AU PLUS TARD
LE VENDREDI 5 JUIN 2009**